

Formulaire de saisine du médiateur national de l'énergie en cas de litige avec un fournisseur ou un gestionnaire de réseaux

Pour toute demande d'information et de conseil sur vos démarches et vos droits, vous pouvez contacter le service d'information des consommateurs Energie Info au 0800 112 212 (Appel gratuit depuis une ligne fixe)

**Vous pouvez adresser votre dossier complet par courrier et sans l'affranchir à :
Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n° 59252 – 75443 Paris Cedex 09**

1. Vos coordonnées (coordonnées du consommateur concerné par la saisine)

Mme : Mlle : Mr :

Nom : Prénom :

Dénomination sociale (si le contrat est souscrit à titre professionnel) :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. fixe : Portable : **NB : Vos coordonnées téléphoniques sont nécessaires à l'instruction du dossier car nous serons amenés à vous contacter.**

Courriel :

2. Vos coordonnées si vous représentez un consommateur

Nom : Prénom :

Dénomination et raison sociale :

Lien avec le consommateur (ex : parent) :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. fixe : Portable : **NB : Vos coordonnées téléphoniques sont nécessaires à l'instruction du dossier car nous serons amenés à vous contacter.**

Courriel :

3. Précisions sur votre litige

Énergie concernée : électricité gaz naturel Fournisseur :

Distributeur : Facultatif : 2ème fournisseur concerné :

4. Vos démarches préalables

NB : le médiateur national de l'énergie ne peut intervenir que si le litige a fait l'objet d'une réclamation écrite préalable auprès de votre fournisseur ou de votre gestionnaire de réseau. Pour être recevable, votre saisine doit intervenir dans un délai compris entre 2 mois et 4 mois après l'envoi d'un courrier de réclamation.

Date de vos courriers, courriels ou fax de réclamations (*joindre une copie de tous vos courriers/courriels/fax de réclamation*) :

Avez-vous reçu une réponse écrite ? Oui Non **Rayer la mention inutile**

Date des réponses à vos courriers de réclamations (*joindre une copie de toutes les réponses*) :

Avez-vous entrepris des démarches auprès d'un assureur ? Oui Non *Si oui, joindre une copie des courriers échangés*

Autres démarches engagées (services sociaux, justice, association de consommateurs) précisez :

Comment avez-vous connu
le médiateur national de l'énergie ?

